

Olten, le 17 décembre 2024

Enregistrement audiovisuel des matchs de handball en Suisse

Chers membres des clubs, chers parents et visiteurs

L'évolution technologique dans le sport n'épargne pas le handball suisse. La Fédération suisse de handball (FSH), les clubs et les partenaires médiatiques de la FSH veulent utiliser au mieux ces développements pour faire progresser le handball suisse. Dans ce contexte, le règlement des compétitions prévoit la possibilité d'enregistrer les matchs de manière audiovisuelle (enregistrement vidéo). A partir de la saison 2024/2025, tous les matchs de championnat et de coupe avec des équipes de QHL, NLB, SPL et SPL2 et, à partir de la saison 2025/2026, tous les matchs de l'élite junior masculine (M19, M17, M15 et M13) et tous les matchs de l'élite junior féminine (M18, M16 et M14) en Suisse pourront être enregistrés, diffusés, utilisés et conservés par des moyens audiovisuels. D'autres matchs pourront être ajoutés ultérieurement.

La FSH met tout en œuvre pour que de tels enregistrements soient réalisés en conformité avec la législation suisse, en particulier avec le droit suisse sur la protection des données.

Les enregistrements audiovisuels (enregistrements vidéo) peuvent être diffusés en direct ou en différé sur des plateformes appropriées. Cela doit notamment permettre de répondre au besoin de toutes les personnes intéressées par le handball de pouvoir suivre les matchs également en dehors de la salle concernée. Cela doit également contribuer à éveiller l'intérêt pour le handball suisse dans d'autres cercles de la population et à développer le sport dans son ensemble et en permanence.

Les enregistrements audiovisuels peuvent être utilisés et conservés par la FSH, les clubs et les partenaires médiatiques de la FSH, notamment à des fins de reportage sportif et de promotion. Ils peuvent également être utilisés par la FSH et les clubs à des fins non commerciales, telles que des procédures de droit de la fédération (infractions disciplinaires ou autres atteintes à l'intégrité ou à la sécurité) et la formation.

Les enregistrements audiovisuels sont effacés par la FSH, les clubs et les partenaires médias dès qu'ils ne sont plus nécessaires aux fins susmentionnées.

Certains extraits de matchs peuvent ensuite être archivés par la FSH pendant une période prolongée à des fins de formation. Ces séquences de match archivées doivent servir d'exemples pour la formation des joueurs et des entraîneurs. Dès qu'elles ne sont plus nécessaires à ces fins, elles sont supprimées par la FSH.

Si vous avez d'autres questions à ce sujet, n'hésitez pas à vous adresser à votre club ou à la FSH.